

Source : La Nouvelle Tribune
Par Prince Amassiko

Campagne cotonnière 2020-2021 : Les prix de cession des intrants et d'achat de coton graine fixés



Lors de son conseil hebdomadaire des ministres de ce mercredi 1er juillet 2020, le gouvernement de **Patrice Talon** a homologué les prix de cession des intrants et d'achat de coton graine aux producteurs au titre de la campagne cotonnière 2020-2021. Cette homologation fait suite de la décision des familles professionnelles de l'Association interprofessionnelle du coton (**AIC**) de reconduire au titre de la campagne 2020-2021, le prix de cession des intrants aux producteurs pratiqués au cours de la campagne écoulée.

Selon le compte rendu du conseil des ministres, cette décision des membres de l'**AIC** est motivée par le désir *«d'éviter que les fluctuations intervenues du fait de la pandémie de la COVID-19 ne pèsent sur les producteurs»*. Ainsi, l'engrais toutes catégories confondues est à 240 le kilogramme, soit douze mille **FCFA** le sac de 50 kg. Le flacon d'insecticides coton pour le traitement de demi-hectare est à 3500 **FCFA**. Le litre des herbicides totaux est maintenu au prix de 3500 **FCFA** et le prix du litre des herbicides sélectifs est de 5000 **FCFA**. Dans la même logique et malgré la tendance négative, les familles professionnelles de l'**AIC** ont décidé de maintenir les prix d'achats du coton graine aux producteurs à leurs niveaux de la campagne précédente.